

Paris, le 28 mai 2009

La CNSA et ses partenaires encouragent la réflexion sur les spécificités de l'architecture dans les établissements médico-sociaux

À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public dont les missions sont les suivantes :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit le handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources
- Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation de réseau.

Les prix de la meilleure réalisation architecturale médico-sociale et du concours d'idées ont été remis cet après-midi, lors du salon Géront-Handicap Expo. Aymeric Zubléna, Président du jury, Laurent Vachey, Directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, Gérard Vincent, Délégué général de la Fédération hospitalière de France et Didier Cornilliat, architecte-programmiste à la FNAQPA ont ainsi récompensé quatre gestionnaires d'établissements médico-sociaux et étudiants en architecture.

Prix de la meilleure réalisation architecturale médico-sociale

1^{er} prix : EHPAD Roger Ivars du Centre hospitalier du Chinonais à Chinon (Indre-et-Loire)

2^{ème} prix : Centre hospitalier de Vitré, la résidence « les jardins du val » (Ille-et-Vilaine)

Concours d'idées

1^{er} prix : Une cité jardin verticale, par Mathieu Chognard, étudiant à l'école nationale supérieure d'architecture de Grenoble

Mention spéciale : Vie citadine au cœur d'un verger, par Mélanie Belot, étudiante à l'école d'architecture Paris Val de Seine

Cette troisième édition du « Prix architecture » a été lancée en février 2009 par la CNSA, en partenariat avec l'AD-PA, le CNRPA, la DGAS, la FEHAP, la FHF, la FNADEPA, la FNAQPA, la Fondation Caisses d'épargne pour la solidarité, la Fondation nationale de gérontologie, la Fondation Médéric Alzheimer, France Alzheimer, Oger international, OPQIBI, PRO BTP, PG promotion, le SYNERPA et l'UNIOPSS*.

Alors que les établissements actuels, parfois inadaptés au grand âge, peinent à

* AD-PA (Association des Directeurs au service des Personnes Agées), CNRPA (comité national des retraités et personnes âgées), FEHAP (Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne, à but non lucratif), FHF (Fédération Hospitalière de France), FNADEPA (Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Établissements et Services pour Personnes Agées), FNAQPA (Fédération Nationale Avenir et Qualité de vie des Personnes Agées), SYNERPA (Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées), UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux).

proposer des espaces adaptés, ces prix visent à encourager une réflexion générale sur les spécificités de l'architecture médico-sociale, dans un dialogue renouvelé entre maîtres d'ouvrage et architectes. L'ensemble des acteurs réunis dans ce jury souhaite donc accompagner les démarches engagées, susciter les idées novatrices et prolonger ce dialogue pour concevoir de nouveaux lieux appropriés aux personnes qui y vivent ou y travaillent. Pour prétendre au titre de « meilleure réalisation architecturale », les établissements sanitaires et médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou des personnes handicapées présentant un dossier devaient avoir réalisé des travaux de rénovation totale ou partielle de leurs locaux ou de construction de places nouvelles (création ou extension) au cours des deux dernières années. Les travaux devaient améliorer le confort des résidents dans les espaces de vie collective mais également dans les espaces individuels. Ils devaient être terminés depuis six mois. Onze dossiers étaient en concurrence pour ce prix.

Le concours d'idées s'adressait à des étudiants en école d'architecture. Il consistait en la conception d'un projet architectural d'établissement d'hébergement pour des personnes âgées en perte d'autonomie. Le jury a souhaité récompenser un projet conjuguant audace et pragmatisme, présentant des nombreux aspects innovants, tout en préservant le confort des résidents, et l'intervention des personnels. La CNSA a remis un chèque de 8 000 € au 1^{er} prix de la meilleure réalisation architecturale médico-sociale, de 4 000 € à son dauphin, et de 12 000 € au 1^{er} prix du concours d'idées. Le prix spécial Alzheimer doté par la Fondation Médéric Alzheimer n'a pas été décerné cette année. Le montant de la récompense de l'an prochain sera donc doublé.

Le dossier de presse intégral est consultable sur le site www.cnsa.fr en rubriques Actualité et Espace Presse

Contact Presse

Aurore Anotin – CNSA
Tél. : 01 53 91 21 75
aurore.anotin@cnsa.fr